



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

CTJ – DU JEU AVANT LA TREVE...

Ils ont clôturé en beauté la saison avec... un tournoi de Foot. Entre détectations, formations et **animations**, une centaine d'opérations sont organisées par saison par la Commission Technique et des Jeunes. Ce qui nécessite évidemment des membres actifs issus des clubs pour venir prêter main forte à l'équipe technique des salariés dirigée par Jérôme Hernandez et présidée par Christian Scheiwe.



Mais ce qui nécessite aussi une certaine organisation et... quelques animations. La dernière de la saison a eu lieu vendredi soir, sur les installations de Tola Vologe avec une dernière plénière cette saison où il fut surtout question de jeu et de convivialité.

De jeu d'abord avec le premier Challenge Benoit Subrin, du nom du prédécesseur de Jérôme Hernandez à la tête de la CTJ*, avec un mini tournoi à cinq équipes duquel est sorti vainqueur celle du District pilotée par Sébastien Dodille, devant celle du Groupement Brévenne coachée par son référent technique Fabien Jaspero (avec celles des Groupement Beaujolais, Saône-Métropole et Lyon-Métropole).

A noter que la finale fut parfaitement arbitrée par Jean-Claude Lefranc, le CTDA, après un coup d'envoi donné par Farid Djebar, l'ex-président de la CTJ.

De convivialité ensuite avec un barbecue sur la terrasse du District, devant la rencontre France-Pays Bas. De quoi bien terminer l'exercice 2023-2024... avant de penser au prochain et surtout aux vacances.

* : Benoit Subrin dirige désormais le Pôle France Futsal



Denis DUPONT





PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03
secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 24 juin 2024

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN

Secrétaire Adjointe : Martine GRANOTTIER

Présent : Serge GOURDAIN

➡ NOS PEINES

Nous venons d'apprendre le décès de madame **Andrée PIERRE** épouse **d'Alain PIERRE** tous deux fidèles bénévoles du **FCVB**. **Arsène Meyer** président du district et L'ensemble du DLR présente ses sincères condoléances les plus attristées à sa famille, ses amis et à son club.

➡ INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

Les remises de médailles pour la saison 2023 / 2024 auront lieu le 27 juin 2024 au District de Lyon et du Rhône de Football, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON à 19h00. Une invitation sera envoyée à chaque récipiendaire.

➡ INVITATIONS

STADE AMPLEPUSIEN :

Damien Grosselin président du club stade Amplepuisien invite le **district du Rhône de Football** à leur assemblée générale ordinaire le **vendredi 28 juin 2024** à 19h30 salle des mariages Mairie d'Amplepuis.

Arsène MEYER président du DLR vous remercie pour votre invitation.

FC BULLY :

Le club du **FC Bully** invite le **district du Rhône de Football** au 85 ans du Club le **vendredi 28 juin 2024** à partir de 18h00 au stade Claude Eyraud de Bully.

Arsène MEYER président du DLR vous remercie pour votre invitation et sera représenté par madame **Simone Boisset** et monsieur **Eric Grau** président de la commission de discipline.

A.C.H :

Karim Boutmedjet président du club **A.C.H** invite le **district du Rhône de Football** au 100 ans du foot du FCOC (1924-2024) et à la cérémonie de remise des Labels et de la plaque du centenaire le **29 juin** à 17h00.

Arsène MEYER président du DLR vous remercie pour votre invitation et sera présent accompagné de monsieur **Serge Gourdain** secrétaire général du district,

Christian Scheiwe Vice-président du district et de madame **Evelyne Monteil** présidente du Groupement vallée du Rhône.

FC MONT BROUILLY :

Fabrice Boisset et Pierre Santaller,co président du **FC Mont Brouilly** invite le district du Rhône de Football à la soirée partenaire de fin de saison, le **jeudi 4 juillet**, à partir de **19h** au caveau de la Croisée des vins, à Belleville-en-Beaujolais (15 Avenue de L'Europe).

Arsène MEYER président du DLR vous remercie pour votre invitation



TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 24 juin 2024

Trésorier Général : Patrick PINTI

Trésorier Adjoint : Franck BALANDRAS

➡ RELEVÉS N°1 ET N°2

Clubs suspendus depuis le 12 décembre 2023. Nous vous remercions de régulariser votre situation le plus rapidement possible.

Clubs Loisirs : 890614 ASC MEDITERRANNEE

➡ RELEVÉ N°3

Clubs suspendus depuis le 25 mars 2024. Nous vous remercions de régulariser votre situation le plus rapidement possible.

Clubs Futsal : 590456 LYON 6 FUTSAL

➡ RELEVÉ N°4

Pour des questions de simplicité, il a été demandé à tous les Clubs de consulter l'état de leur compte sur Footclubs et de régler le montant indiqué au plus tard le 2 mai 2024.

En date du 2 mai 2024, certains Clubs n'étaient pas à jour de règlement. Un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'au 15 mai 2024 et un dernier jusqu'au 27 mai 2024.

A ce jour, les Clubs ci-dessous n'ont toujours pas réglé, toutes leurs équipes sont donc suspendues (application du forfait - match perdu) ainsi que les demandes de licences pour la saison 2024/2025.

Clubs Futsal

553627 FC CHAVANOZ



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

FOOT ADAPTE CLAP DE FIN CHEZ LE DOYEN...

La belle saison de foot adapté a pris fin jeudi dernier, du côté du Stade Villermet de Lyon, pour la dernière des neuf organisations de la saison, la troisième dédiée aux établissements spécialisés.

Sept d'entre eux, pour une cinquantaine de pratiquants, avaient fait le déplacement dans le fief du doyen des clubs pour cette « finale », la météo un temps très menaçante se montrant finalement passable et clémente à défaut d'être rayonnante.

Au programme, « pas de chichi » et du jeu, encore du jeu et rien que du jeu avec pour chaque équipe sept matchs de dix minutes organisés par les membres de la commission Foot Ensemble, la Commission Technique et des Jeunes et le CDSA du Rhône.

Mais qui dit « finale » dit vainqueur et celui du jour, le dernier de la saison de foot adapté dans le 69, a été l'ITEP de Grigny... mais plus encore le foot adapté et tous ceux qui s'y consacrent depuis quelques saisons au district de Lyon et du Rhône de Football.

Vivement la saison prochaine...

LE CLASSEMENT : 1/ITAP Grigny, 2/FC Lyon, 3/CAT Parilly, 4/SAL Ile Barde, 5/Heny Thomas Bron, 6/IME Primevert Charly, 7/IME PRO Primevert Charly

Denis DUPONT





PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08
discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 24 juin et du mercredi 26 juin 2024

Président : M. Eric GRAU

Membres du Comité Directeur : M. Roger ANDRE – M. José INZIRILLO – M. Patrick PINTI

Membres représentant des clubs et autres personnalités : Mme Sabrina GEORGET, Secrétaire – Mme Cécile GARCIA – Mme Melissa CHRISTIN - M. André QUENEL – M. Jean-Marie SANCHEZ – M. Moussa TALL, représentant des Arbitres – M. Guy CASELLES – M. Bruno BENOIT, Instructeur – M. Thomas NARDONE, Instructeur – M. Loïc RIETMANN, représentant des éducateurs

Absences excusées : M. José INZIRILLO – M. Patrick PINTI – M. Thomas NARDONE, Instructeur – M. Loïc RIETMANN, représentant des éducateurs – M. Moussa TALL, représentant des Arbitres – M. Guy CASELLES – Mme Melissa CHRISTIN

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district « district@lyon-rhone.fff.fr ») de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : « discipline@lyon-rhone.fff.fr ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

RAPPEL : Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoie de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante-huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIÉS

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné.

Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception.

Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires applicables dès la saison 2023-2024 seront disponibles sur le site du D.L.R.



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :

- Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifiée par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction.

- Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition.

De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.

Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit.



DEMANDE DE RAPPORTS

Tournoi préliminaire du CS NEUVILLE du 09 mai 2024 CASCOL (504563) // VENISSIEUX FC (582739)

Motif : Incidents au cours de la rencontre

CLUB : CASCOL (504563)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de **CASCOL (504563)** de lui fournir un rapport détaillé sur le comportement de vos joueurs et spectateurs envers les arbitres officiels lors de la rencontre précitée au plus tard pour **le lundi 1^{er} juillet 2024 à 9h00.**

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés intéressés, ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur.

E. GRAU – Président

S. GEORGET – Secrétaire

Tournoi préliminaire du CS NEUVILLE du 09 mai 2024 CASCOL (504563) // VENISSIEUX FC (582739)

Motif : Incidents au cours de la rencontre

CLUB : CS NEUVILLE (504275)

Suite aux rapports en sa possession, la Commission Départementale de Discipline prie le club de **CS NEUVILLE (504275)** de lui fournir un rapport détaillé sur le comportement des joueurs et spectateurs du CASCOL envers les arbitres officiels lors de la rencontre précitée au plus tard pour **le lundi 1^{er} juillet 2024 à 9h00.**

Par ailleurs, nous vous demandons également de bien vouloir nous transmettre une copie de la feuille de match.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés intéressés, ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé est mineur.

E. GRAU – Président

S. GEORGET – Secrétaire



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

COMMISSION D'APPEL

04 72 76 01 16

appel@lyon-rhone.fff.fr

➡ INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION :

Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.

Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

- Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

- Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

➡ AFFAIRE DISCIPLINAIRE - ABSENCE

Réunion du 04 Juin 2024

DOSSIER N° AD 20

APPEL DU CLUB O. DE RILLIEUX ET DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 16 Mai 2024 - P.V. N° 648

DATE DU MATCH : 17/03/2024 - MATCH N° : 28041661

CATÉGORIE : SÉNIORS - COUPE SAÔNE MÉTROPOLE

CLUBS : A.S. ECULLY F. 1 (515453) / O. DE RILLIEUX 1 (517825)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction de joueurs

Le Club A.S. ECULLY F. est amendé de la somme de 60 € (Soixante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de :

M. Ryan GHAZLOUNE

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

Le Vice-Président
D. HAMON

Le Secrétaire
I. BLANC

➡ AFFAIRE REGLEMENTAIRE - ABSENCE

Réunion du 04 Juin 2024

DOSSIER N° AR 27

APPEL DU CLUB F. C. DU FRANC LYONNAIS CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 16 Mai 2024 - P.V. N° 648

DATE DU MATCH : 04/05/2024 - MATCH N° : 25854644

CATÉGORIE : U15 - D3 - POULE D

CLUBS : F. C. DU FRANC LYONNAIS 2 (551420) / R.C. BELIGNY VILLEFRANCHE 1 (536929)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueur en mutation



PV 654 DU JEUDI 27 JUN 2024

Le Club R.C. BELIGNY VILLEFRANCHE est amendé de la somme de 60 € (Soixante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de : M. Zouhir MISSAOUI

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

Le Vice-Président
D. HAMON

Le Secrétaire
I. BLANC

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 24 Juin 2024

Présents : M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur
M. Gilles URBINATI, M. Ivan BLANC, M. Christophe BOULON - Membres
M. Jean-Philippe KAPP - Personnalité qualifiée

DOSSIER N° AR 35

APPEL DU CLUB F.C. GERLAND LYON CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 6 Juin 2024 - P.V. N° 651

DATE DU MATCH : 25/05/2024 - MATCH N° : 2585711

CATÉGORIE : U15 - D1 - POULE B

CLUBS : F.C. GERLAND LYON 1 (533109) / A.S. ST PRIEST 2 (504692)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Qualification joueurs

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB F.C. GERLAND LYON

M. le Président : Najib MAAREF, représenté par M. Djilali SEGHIER - Licence N° 2588629679

M. l'Éducateur : Amir BENNOUR - Licence N° 2546009629

POUR LE CLUB A.S. ST PRIEST

M. le Président : Patrick GONZALEZ - Excusé

M. l'Éducateur : Loris CONTE - Excusé

M. le Président Bernard COURRIER représentant de la Commission des Règlements

Mme Linda ABBES CHRISTAN représentant de la Commission des Règlements

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDERANT que le club de F.C. GERLAND LYON interjette appel de la décision de la Commission de première instance,

CONSIDERANT que le club de F.C. GERLAND LYON conteste la décision de la Commission des Règlements du District de Lyon et du Rhône de Football, au motif que des réserves ont été posées le jour de la rencontre et que celles-ci ont été traitées comme réserves d'après match, et par conséquent ne donne pas le gain du match au club de F.C. GERLAND LYON,

CONSIDERANT que M. ABBES Linda, représentant la Commission des Règlements du District de Lyon et du Rhône de Football, mentionne en séance que la réserve inscrite sur la FMI est une réserve technique non recevable et qu'une réclamation a été effectuée par courriel en date du 27/05/2024, et explique qu'après vérification de la feuille de match de l'équipe U15 D1 du Club de A.S. ST PRIEST, celle-ci était en infraction avec les Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

CONSIDERANT qu'une réserve a été posée sur la FMI à la fin de la rencontre du 25/05/2024, opposant les équipes de F.C. GERLAND LYON et A.S. ST PRIEST 2, en U15 D1 - Poule B, dans la cadre réservée aux réserves techniques,

CONSIDERANT que cette réserve n'est pas recevable tant sur le fond que sur la forme,

CONSIDERANT que le club de F.C. GERLAND LYON précise en séance, qu'après avoir demandé à l'arbitre de la rencontre, les modalités pour poser une réserve, c'est ce dernier qui a rédigé la réserve dans la partie réservée aux réserves techniques,

CONSIDERANT que l'arbitre de la rencontre n'a aucune prérogative, ni compétence, en matière de réserves sportives du fait de son impartialité vis à vis des 2 clubs en présence,

CONSIDERANT que les clubs qui désirent poser des réserves sportives ne peuvent ignorer les procédures prévues à cet effet,

CONSIDERANT que le club de F.C. GERLAND LYON a envoyé un courriel de confirmation de la réserve en date du 27/05/2024, et que celui-ci a été pris en compte par la Commission des Règlements du District de Lyon et du Rhône de Football, comme réserve d'après match,

CONSIDERANT qu'après vérification du nombre de joueurs en situation de mutation sur la rencontre U 15 - D1 - Poule B du 25/05/2024 opposant les équipes de F.C. GERLAND LYON et A.S. ST PRIEST 2, 2 joueurs se trouvent en situation de mutation hors période, à savoir :

NASSIH Soufyan licence n° 2548545659 mutation hors période jusqu'au 06/11/2024

BONVALLET Lucas licence n° 2548139438 mutation hors période jusqu'au 18/09/2024

CONSIDERANT l'article 8 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

Réclamation d'après match du club F.C. GERLAND LYON par courriel en date du 27/05/2024

Après vérification des licences du club de A.S. ST PRIEST les joueurs :

NASSIH Soufyan licence n° 2548545659 mutation hors période jusqu'au 06/11/2024

BONVALLET Lucas licence n° 2548139438 mutation hors période jusqu'au 18/09/2024

Ce club est en infraction avec l'article 8 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

Donne match perdu au club de l'A.S. ST PRIEST (0 pt), sans reporter le gain du match au club F.C. GERLAND LYON sur le score de 2 à 0,

Amende le club de l'A.S. ST PRIEST de la somme de 60 euros (60x1) pour avoir fait participer un joueur non qualifié plus 50 euros de remboursement au club de F.C. GERLAND LYON.

Impute au club de F.C. GERLAND LYON la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Lyon, le mercredi 26 juin 2024 à 15:10:15

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Commission des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône



PV 654 DU JEUDI 27 JUN 2024

➔ AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 24 Juin 2024

Présents :

M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur
M. Gilles URBINATI, M. Ivan BLANC, M. Christophe BOULON - Membres
M. Jean-Philippe KAPP - Personnalité qualifiée

DOSSIER N° AR 36

APPEL DU CLUB EV.S. GENAS AZIEU CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 6 Juin 2024 - P.V. N° 651

DATE DU MATCH : 12/05/2024 - MATCH N° : 25856258

CATÉGORIE : SÉNIORS - D3 - POULE F

CLUBS : F. C. SUD OUEST 69 2 (581322) / EV.S. GENAS AZIEU 2 (523341)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueur en équipe supérieure

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB F. C. SUD OUEST 69

M. le Président : Ludovic CURABET - Excusé
M. l'Éducateur : Boubacar DIALLO - Absent

POUR LE CLUB EV.S. GENAS AZIEU

M. le Président : Jean Luc IASCONE - Licence N° 2520349585
M. l'Éducateur : Dervil ARGYRE - Absent

M. le Président Bernard COURRIER représentant de la Commission des Règlements

Mme Linda ABBES CHRISTAN représentant de la Commission des Règlements

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDERANT que le club de EV.S. GENAS AZIEU interjette appel de la décision de la Commission de première instance,

CONSIDERANT que le club de EV.S. GENAS AZIEU conteste la décision de la Commission des Règlements du District de Lyon et du Rhône de Football, au motif que les joueur PELLETIER Ylan licence n° 2546329877, GABIAUD Mathis licence n° 2546111366 et PEREIRA Dunkan licence n° 2545926805 ont participé à la dernière rencontre de l'équipe U20 R2 du club de F. C. SUD OUEST 69, celle-ci ne jouant pas le jour le jour de la rencontre du 12/05/2024, et par conséquent être considéré comme ayant participé à des rencontre en équipe supérieure au sens de l'article 167 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

CONSIDERANT que M. COURRIER Bernard, Président de la Commission des Règlements du District de Lyon et du Rhône de Football, mentionne en séance la réserve du Club de EV.S. GENAS AZIEU portée sur la FMI le jour de la rencontre et confirmée par courriel en date du 13/05/2024, et explique qu'après vérification des feuilles de matchs et du calendrier de l'équipe Séniors D1 du club de F. C. SUD OUEST 69, l'équipe seniors D3 du club de F. C. SUD OUEST 69 est en conformité avec l'article 10 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de football,

CONSIDERANT qu'après vérification des feuilles de matchs et des calendriers des équipes Séniors D1 et U20 R2 du club de F. C. SUD OUEST 69, 3 joueurs ont participé à la dernière rencontre U20 R2, celle-ci ne jouant pas le jour de la rencontre du 12/05/2024, à savoir :



PV 654 DU JEUDI 27 JUN 2024

PELLETIER Ylan licence n° 2546329877
GABIAUD Mathis licence n° 2546111366
PEREIRA Dunkan licence n° 2545926805

CONSIDERANT que les U20 sont considérés comme une équipe de jeunes,

CONSIDERANT qu'interrogée, la Fédération Française de Football, a clairement statué sur le fait qu'en aucun cas une équipe de jeunes pouvait être une équipe supérieure ou inférieure à une équipe seniors et ce, quel que soit le niveau de l'équipe U20 par rapport à celui de l'équipe seniors,

CONSIDERANT cet état de fait, il convient de ne pas prendre en compte l'équipe U20 R2 du club de F. C. SUD OUEST 69 comme étant une équipe de niveau hiérarchique supérieur à l'équipe seniors D3,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

Réserve confirmée par le club EV.S. GENAS AZIEU par courriel en date du 13/05/2024,

Après vérification des feuilles de matchs des équipes (Seniors - D 1- poule B) , (U 20 - R2 - poule C) le club F. C. SUD OUEST 69 est en conformité avec l'article 10 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Impute au club EV.S. GENAS AZIEU la somme de 70 € (soixante-dix euros) pour frais de gestion.

Devant l'absence des personnes convoquées pour le Club de F. C. SUD OUEST 69, le club doit nous fournir le justificatif pour absence à l'audition, au plus tard le 9 Juillet 2024, de M. Boubacar DIALLO avant sanction financière de 60 € (Soixante Euros).

Devant l'absence des personnes convoquées pour le Club de EV.S. GENAS AZIEU, le club doit nous fournir le justificatif pour absence à l'audition, au plus tard le 9 Juillet 2024, de M. Dervil ARGYRE avant sanction financière de 60 € (Soixante Euros).

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Lyon, le mercredi 26 juin 2024 à 15:10:47

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies :Commission des Règlements
Commission des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 10 Juin 2024

Présents :

M. Christian NOVENT - Président
M. Didier HAMON - Vice-Président
M. Alain RODRIGUEZ - Comité Directeur
M. Gilles URBINATI, M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST - Membre

DOSSIER N° AR 31

APPEL DU CLUB CALUIRE SP.C. CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 23 Mai 2024 - P.V. N° 649

DATE DU MATCH : 05/05/2024 - MATCH N° : 25853670



PV 654 DU JEUDI 27 JUN 2024

CATÉGORIE : SÉNIORS - D2 - POULE D

CLUBS : F.C. PONTCHARRA ST LOUP 2 (541895) / CALUIRE SP.C. 1 (544460)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Joueur suspendu

Après avoir entendu :

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Jérôme GAILLETON - Licence N° 2599861676

POUR LE CLUB F.C. PONTCHARRA ST LOUP

M. le Président : Laurent VENET - Licence N° 2545433919

M. l'Éducateur : Maxime HUMBERT - Licence N° 2598638134

POUR LE CLUB CALUIRE SP.C.

M. le Président : Frédéric BARTOLL - Licence N° 2500548565

M. l'Éducateur : Mohamed MERAH - Licence N° 2588626677

Mme Linda ABBES CHRISTAN représentant de la Commission des Règlements

Mme Maud KEROUREDAN Stagiaire Juriste

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDÉRANT que le club de CALUIRE SP.C. interjette appel de la décision de la Commission de première instance,

CONSIDÉRANT que le club de CALUIRE SP.C. conteste la décision de la Commission des Règlements du District de Lyon et du Rhône de Football, au motif que le joueur MIALON Guillaume n° licence 2543825624 de l'équipe séniors 2 - D2 - Poule D du F.C. PONTCHARRA ST LOUP n'avait pas purgé sa suspension lors de la rencontre du 12/05/2024, opposant les équipes de F.C. PONTCHARRA ST LOUP et CALUIRE SP.C.,

CONSIDÉRANT que M. ABBES Linda, représentant la Commission des Règlements du District de Lyon et du Rhône de Football, mentionne en séance la réserve d'après match du Club de CALUIRE SP.C. par courriel en date du 15/05/2024, et explique qu'après vérification de la feuille de match de l'équipe séniors 2 - D2 - Poule D du F.C. PONTCHARRA ST LOUP était en conformité avec les Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football,

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre de demi-finale de coupe Magat Beaujolais Seniors du 08/05/2024, opposant les clubs de F.C. LAMURE POULE et F.C. PONTCHARRA ST LOUP, le joueur MIALON Guillaume licence n° 2543825624 du club de F.C. PONTCHARRA ST LOUP a été exclu à la 90ème minute de jeu pour acte de brutalité,

CONSIDÉRANT que l'arbitre de la rencontre du 08/05/2024, opposant les clubs de F.C. LAMURE POULE et F.C. PONTCHARRA ST LOUP, confirme avoir expulsé le joueur MIALON Guillaume à la 90ème minute de jeu pour acte de brutalité,

CONSIDÉRANT que sur la FMI de la rencontre du 08/05/2024, opposant les clubs de F.C. LAMURE POULE et F.C. PONTCHARRA ST LOUP, apparaît l'exclusion du joueur MIALON Guillaume à la 90ème minute, avec la signature des représentants des 2 clubs concernés,

CONSIDÉRANT dès lors que la FMI de la rencontre du 08/05/2024, opposant les clubs de F.C. LAMURE POULE et F.C. PONTCHARRA ST LOUP, doit être considérée comme un procès verbal officiel,

CONSIDÉRANT que dans un rapport du 10/05/2024, adressé par courriel au Président de la Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, l'arbitre reconnaît avoir fait une erreur de jugement et demande l'annulation de la sanction concernant le joueur MIALON Guillaume,

CONSIDÉRANT que suite à ce rapport, le Président de la Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, a annulé la sanction du joueur MIALON Guillaume, le rétablissant dans ses droits,



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

CONSIDERANT que la Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football ne s'est pas réunie pour traiter ce dossier,

CONSIDERANT qu'aucune décision concernant ce dossier n'est parue sur le procès verbal officiel du District de Lyon et du Rhône de Football,

CONSIDERANT que le jour de la rencontre du 12/05/2024 en séniors 2 - D2 - Poule D, opposant les équipes de F.C. PONTCHARRA ST LOUP et CALUIRE SP.C., le joueur MIALON Guillaume licence n° 2543825624 du club de F.C. PONTCHARRA ST LOUP, était toujours considéré comme suspendu sur l'application FOOTCLUB,

CONSIDERANT les articles 4.2 et 4.5 des Règlements Disciplinaires du District de Lyon et du Rhône de Football,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire infirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

Réserve d'après match du club de CALUIRE SP.C. par courriel en date du 15/05/2024,

Le club CALUIRE SP.C. de porte réclamation sur la participation du joueur MIALON Guillaume licence n° 2543825624 du club F.C. PONTCHARRA ST LOUP, suspendu automatique avec date d'effet le 09/05/2024.

Donne match perdu au club de F.C. PONTCHARRA ST LOUP (- 1 pt),

Reporte le gain du match au club de CALUIRE SP.C. (3 pts) sur le score de 1 à 0,

Amende le club de F.C. PONTCHARRA ST LOUP de la somme de 75 euros pour avoir fait participer un joueur suspendu plus 50 euros de remboursement au club de CALUIRE SP.C..

Suspend le joueur MIALON Guillaume licence n° 2543825624 1 match ferme avec date d'effet le 01/07/2024

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Lyon, le jeudi 27 juin 2024 à 07:13:46

Le Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Commission des Règlements
Commission des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.ff.fr

Réunion du lundi 24 juin 2024

Présent(s) : Christophe MORCILLO – Antoine MONTERO – Franck BALANDRAS – Laurent CHABAUD

Consultant : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

CLUBS EN INFRACTION AU 15/06/2024

Après exploitation du fichier des arbitres non représentatifs de leur club pour la saison 2023-2024 et en complément du PV n°640 du 14/03/2024 listant les clubs en infraction avec le Statut de l'arbitrage au 29/02/2024, la Commission du Statut de l'arbitrage amende les clubs de District suivants :

N° AFFILIATION CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATION	INFRACTION	AMENDE
500319	FC TARARE	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	50 €
504502	O SATHONAY	2 arbitres dont 1 jeune arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	
504503	US MAJOLAINE MEYZIEU	1 arbitre seniors	Manque 1 arbitre seniors - 2 ^{ème} saison	100 €
504621	A MINEURS ST PIERRE LA PALUD	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre seniors - 2 ^{ème} saison	100 €
504648	FOY S DE TERNAND	1 arbitre	Manque 1 arbitre 3 ^{ème} saison	
511777	ST ALBAN DE ROCHE SP	1 arbitre seniors	Manque 1 arbitre seniors - 1 ^{ère} saison	
516106	AM S ST FORGEUX	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre seniors - 1 ^{ère} saison	
516533	LYON OUEST SC	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre seniors - 2 ^{ème} saison	
519027	AS SOUCIEU EN JARREST	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	
521545	AS AM CLOCHEMERLE VAUX BEAUJOLAIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre 5 ^{ème} saison	
528570	AS LES SAUVAGES	1 arbitre	Manque 1 arbitre 7 ^{ème} saison	
530038	SC MACCABI LYON	1 arbitre	Manque 1 arbitre 3 ^{ème} saison	
530367	CS VAULXOIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	50 €
538572	US CHEMINOTS LYON VAISE	1 arbitre	Manque 1 arbitre 3 ^{ème} saison	
547090	JSO GIVORS	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre seniors - 1 ^{ère} saison	120 €
548245	OS BEAUJOLAIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	50 €
548782	OS POUILLY POMMIERS	1 arbitre	Manque 1 arbitre 2 ^{ème} saison	
549463	FC RHONE SUD	1 arbitre	Manque 1 arbitre 3 ^{ème} saison	150 €
550463	FC RONTALON	1 arbitre	Manque 1 arbitre 3 ^{ème} saison	
551420	FC DU FRANC LYONNAIS	3 arbitres dont au moins 2 jeunes arbitres	Manque 1 arbitre 3 ^{ème} saison	
551625	FC MONT BROUILLY	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre seniors - 2 ^{ème} saison	



PV 654 DU JEUDI 27 JUN 2024

552157	FC PAYS DE L'ARBRESLE	2 arbitres seniors et 1 jeune arbitre	Manque 1 arbitre seniors – 1 ^{ère} saison	
553777	US VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS	1 arbitre	Manque 1 arbitre 2 ^{ème} saison	
560999	AS VILLEURBANNE	1 arbitre	Manque 1 arbitre 2 ^{ème} saison	
564069	SPORTING CLUB DE LA REVOLEE	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	50 €
564290	FC SAINT CYR AMPUIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre 2 ^{ème} saison	
564706	OLYMPIQUE DE DECINES	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	
581322	FC SUD OUEST 69	2 arbitres seniors 2 jeunes arbitres	Manque 1 jeune arbitre 1 ^{ère} saison	
582331	BEAUJOLAIS FOOTBALL	1 arbitre seniors	Manque 1 arbitre seniors - 1 ^{ère} saison	50 €
611104	ASC GLE ROUTIERE MAIA SONNIER	1 arbitre	Manque 1 arbitre - 2 ^{ème} saison	

Pour rappel, le Statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot a fixé les amendes selon le barème suivant (par arbitre manquant) :

- 1^{ère} année en infraction : 50 €
- 2^{ème} année en infraction : 100 €
- 3^{ème} année en infraction : 150€
- 4^{ème} année en infraction (et suivantes) : 200€

Pour les clubs de D1, les amendes sont fixées selon le barème suivant (par arbitre manquant) :

- 1^{ère} année en infraction : 120 €
- 2^{ème} année en infraction : 240 €
- 3^{ème} année en infraction : 360€
- 4^{ème} année en infraction (et suivantes) : 480€

En sus des sanctions financières, les sanctions sportives suivantes s'appliquent, conformément à l'article 47 du statut de l'arbitrage :

- Pour Les clubs en première année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour la saison 2024-2025. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- Pour Les clubs en deuxième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de quatre unités pour la saison 2024-2025. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- Pour Les clubs en troisième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit pour la saison 2024-2025. Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

En outre, tout club en troisième année d'infraction et au-delà ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place à la fin de saison en cours.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les clubs pouvant bénéficier de mutations supplémentaires pour la saison 2024-2025 seront étudiés par la Commission en séance du 8 juillet 2024, pour parution au PV du 11 juillet.

Les clubs auront alors jusqu'au 31 août pour confirmer leur besoin à la Commission du Statut de l'arbitrage (par courriel à statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr ou par courrier au DLR) en précisant la ou les équipes bénéficiant de ce(s) mutation(s) supplémentaire(s).



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13
arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 24 juin 2024

Présents : **Président :** Laurent CHABAUD
Membres : Amadeu DO REGO
CTDA : Jean Claude LEFRANC

➡ INFORMATIONS PRATIQUES

Indisponibilités début saison 2024/2025

Les indisponibilités ne pourront plus être saisies à partir du 1er juillet et jusqu'à la validation complète de votre dossier médical et de votre licence. Il est donc conseillé de saisir avant le 30 juin sur votre Portail Des Officiels vos indisponibilités connues pour juillet, août et septembre.

➡ COURRIERS DES ARBITRES ET DES CLUBS

Courriers des arbitres et observateurs :

Mikail AKBULUT : Demande transmise à M. CHABAUD et M. LEFRANC
Anthony BARRIL : Nouvelles coordonnées prises en compte
Vivor CARBOU : Courrier transmis à M. CHABAUD
Mohamed MABROUK : Demande transmise à la Commission Statut de l'Arbitrage

Courriers des clubs : SUD AZERGUES FOOT : Demande traitée par M. DO REGO

➡ AGENDA

SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2024 : Assemblée Générale des Jeunes Arbitres JAD U15 et U17 de 8h30 à 17h30 - siège DLR

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024 : Assemblée Générale des Arbitres Séniors et U20 de 8h30 à 18h30 – PUSIGNAN (69)

➡ RECRUTEMENT ARBITRES

Formation initiale des arbitres : Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage sur le site de la LAURAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres>

➡ INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

*Pour adhérer et rester informés sur nos manifestations,
Ayez toujours le réflexe : <https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil>*

Services de proximité offerts à nos adhérents : Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).

Contactez **Guillaume LIONNET** au **06.15.34.70.50** ou **Sahbi CHEKIR** au **06.73.67.11.85**

Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve : dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, ...

Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports.

Nous contacter : Web : <https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil>
Mail : unaf.lyon.rhone@gmail.com

**LISTE DES ARBITRES REPRESENTATIFS DE LEUR CLUB APRES APPLICATION ARTICLE 34.2 DU STATUT DE L'ARBITRAGE
SAISON 2023 - 2024**

Un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé peut tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé (donc maxi 4). Cette compensation ne peut concerner qu'un seul et même arbitre par un seul et même arbitre (= plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé manquant)

ARBITRE BENEFICIAIRE				ARBITRE COMPENSATEUR				N° AFFILIATION CLUB	NOM DU CLUB REPRESENTE
N° LICENCE	NOM ARBITRE	PRENOM	NB MATCHS EFFECTUES	N° LICENCE	NOM ARBITRE	PRENOM	NB MATCHS COMPENSES		
2546116185	MARIN	Albéric	13	2546633460	LATHUILLIERE	Enzo	2	504228	FC FONTAINES
2518695668	ETEMADI	Massoud	15	2544992814	FERNOUX	Lucas	3	523654	FC STE FOY LES LYON
2548093890	GHOUILA	Ilian	11	2546533182	MESSALTI	Younes	4	525631	AL MIONS
9604382901	BENKHALEF	Mohammed	16	2546859478	KEJEIOU	Ilyess	2	528353	O. VAULX EN VELIN
2548339449	BONI	Albéric	14	2578615476	KAPLAN	Nuh	4	544460	CALUIRE SC
2547220739	VIALA	Gaspard	12	9602264207	DANFAGA	Sikou	3	553724	HAUTRE BREVENNE FOOT
9603792141	ILILOU	Rodrigue	16	2543014847	DOUFENE	Abdenour	2	580613	CS MEGINAND
2544400026	MORCILLO	Arthur	14	2548435771	FENECH	Mattéo	4	581322	FC SUD OUEST 69

LISTE DES ARBITRES NON REPRESENTATIFS DE LEURS CLUBS - SAISON 2023 - 2024

Les arbitres dont les noms suivent n'ayant pas arbitré le nombre de matchs comme indiqués au statut de l'arbitrage (18 journées pour les Seniors, 15 pour les Jeunes Arbitres) sont déclarés non représentatifs de leurs clubs pour la saison 2023 - 2024.

N° LICENCE	NOM	PRENOM	CATEGORIE	N° AFFILIATION	CLUB REPRESENTE	NB MATCHS EFFECTUES
821828510	TOUHTOUH	Khalil	District 4	8605	INDEPENDANT	15
2546880651	SAINDOU	Anrichidine	District 3	500319	FC TARARE	0
2546537423	MOKRI	Rayan	District JAD	500361	CO ST FONS	1
2546886007	TAABANI	Ilias	District JAD	500361	CO ST FONS	2
2543617689	BEN OTHMAN	Fadi	Régional 3	504303	US MEYZIEU	11
2528705440	DAVY	Florian	Assistant Régional 1	504416	ES CHARLY	1
2548627602	DJAUD	Sofiane	Assistant Régional 1	504621	MINEURS ST PIERRE LA PALUD	8
2548271942	MUSTAFA	Endi	U20	504739	FEYZIN CBE	6
2545129367	VOUTA	Léo	U20	504801	FC BULLY	2
2546134463	MOKHEFI	Farès	District JAD	509685	FC POINT DU JOUR	1
9603913874	KABOU	Az Eddine	District 4	509685	FC POINT DU JOUR	0
9602726959	MOHAMMEDI	Mariya	District Féminine	512067	AS BRIGNAIS	11
2543977431	DIDIER	Clément	U20	517431	US FORMANS ST DIDIER	10
2548562879	JERAMA	Emeline	District Féminine	523341	ES GENAS AZIEU	12
2548595943	KUANZAMBI ENDOUGOU	Bryan	U20	523341	ES GENAS AZIEU	0
2547345664	AGUENAOU	Rania	District Féminine	523565	EVEIL DE LYON	4
2709115865	LOUISIR	Kévin	District 4	527399	AS MANISSIEUX	8
9603570279	MESKINE	Adel	U20	529291	US VAULX	9
9604032063	ISHAK	Rayene	District JAD	530367	CS VAULX MILIEU	6
2546048466	BATHILY	Yaya	District Stagiaire	537572	US CHEMINOTS LYON VAISE	0
2548259951	NECHAB	Amari	District Stagiaire	544460	CALUIRE SC	2
2500705204	RAMDAME	Djamel	District 4	544460	CALUIRE SC	11
9603941674	ED DARFI	Ousama	U20	547090	JSO GIVORS	6
9602326243	OUHAIBIA	Ali	District JAD	547090	JSO GIVORS	8
2543465087	LAVIEILLE	Vincent	District 4	548245	OS BEAUJOLAIS	4
2543970714	MARCELIN	Guillaume	Régional 3	549463	RHONE SUD FC	12
2546554272	MEUNIER	Clément	District JAD	551625	FC MONT BROUILLY	0
2598634663	REBACHE	Tarik	District 5	553248	AS BRON GRAND LYON	12
2544588862	NECER	Faycal	District 5	560187	FC DENICE ARNAS	6
2558631664	ABBOU	Kamel	District 4	564069	SC LA REVOLLEE	6
2546824047	BEDJEGUELAL	Elyas	District JAD	582136	AS PUSIGNAN	8
2546445011	HARB	Kays	Ligue JAL	582331	BEAUJOLAIS FOOT	10



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

COMMISSION DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 24 juin 2024

Président : Lakhdar TOUATI

Vice-Président : Alain BARBIER

Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER

Correspondant Football Féminin : Patrice MONTAGNON – Dervil ARGYRE

Membres : Maurice MOURROZ, Christophe MELINON, Gabriel FAVRE, Virginie LAGRANGE, Farid BEN FARAH, Jean-Michel JASTRZAB (Télétravail), Christian SADIN.

Absents excusés : Christophe MELINON.

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

➡ **MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS**

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être **nominativement** signé et adressé à la **Commission des Compétitions**. (MAIL : sportive@lyon-rhone.fff.fr)

➡ **ENTENTES**

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est défini par le District.

Les ententes de la saison 2023/2024 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée. Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs : menu « Organisation / vies des Clubs ».

➡ **ENGAGEMENTS**

Art. 2 des Règlements sportifs :

- 2.1. Depuis la saison 2010/2011, les engagements se font directement sur FOOTCLUBS (championnats, coupes, Foot Diversifié...) ainsi que les demandes d'inactivités. Ces engagements seront à régler lors du premier relevé de compte (septembre/octobre). Les clubs qui étaient en inactivité doivent envoyer une lettre d'intention à la commission des Compétitions avant le 31/05, pour préciser qu'ils souhaitent participer au prochain championnat. Ils devront ensuite confirmer leur engagement sur FOOTCLUBS. Les clubs qui n'auront pas écrit avant le 31/05 ne pourront pas participer au championnat à l'exception des dernières divisions du DISTRICT. Les clubs qui confirment leur inactivité devront le faire également avant le 31 mai, sachant que le District se chargera d'en aviser la LAuRAFoot.

- 2.2. Chaque année, un certain nombre d'équipes sont soit forfait, soit mises en inactivité, soit mises hors championnat. Ces équipes sont automatiquement rétrogradées en division inférieure la saison suivante. Toutefois, certaines équipes ne redémarrent pas forcément l'année suivante, et se manifestent quelques fois deux ans voire trois ans plus tard. Dès lors, il sera fait l'application suivante : (vote de l'AG de juin 2005 à ARNAS). Une équipe forfait général, mise en inactivité, mise hors championnat, doit se réinscrire avant le 31 mai par lettre adressée au District de Lyon et du Rhône département commission des Compétitions. C'est cette lettre qui permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur. Si le club ne s'engage pas par écrit avant le 31 mai de l'année de son forfait, inactivité ou déclassement, il ne pourra prétendre pour les saisons suivantes à aucune division à l'exception de la dernière division de District et ce tant en jeunes, qu'en séniors.



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

Nous vous informons que les engagements seront ouverts sur Footclubs, à compter du jeudi 27/06/24.

Comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font uniquement sur Footclubs.

Nous invitons les Clubs à faire le nécessaire rapidement : la date limite des engagements pour les seniors Masculins et Féminins à 11, U20, U17 et U15 (hors dernières divisions) est fixée **au mardi 9 juillet 2024**.

Vous devrez également saisir « vos desideratas » :

- Les stades (lieu des rencontres)
- **Les alternances et concordances** (tiendront compte des grilles des journées et dates du calendrier)
- Les jours et horaires des rencontres (si différent de l'horaire légal).

Aucune autre demande que celle saisie sur Footclubs ne sera acceptée.

Au moment des engagements, merci de vérifier sur Footclubs les coordonnées des membres du Club.

Pour rappel, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable". Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.

Le tirage des poules aura lieu le jeudi 27 juin 2024 au siège du District :

Programme des tirages :

- 16h00 : U15 D1/D2 et U15 D3 (information poules géographiques)
- 16h30 : U17 D1/D2
- 17h00 : U20 D1
- 17h30 : Séniors F. D1 à 11 (information poule unique)
- 17h45: Séniors D3
- 18h15: Séniors D1/D2

La date limite des engagements pour les dernières divisions du DLR est fixée comme suit :

- Séniors D4 et Séniors Féminines D2 à 11 au dimanche 1 septembre 2024.
- Vétérans / U20 D2 / U17 D3 / U15 D4 / Féminines : Séniors à 8, U18 D1 à 11 et à 8, U15 D1 à 11 et à 8) au dimanche 8 septembre 2024.

MONTEES/DESCENTES (FIN DE SAISON) 2023/2024

Suite aux informations communiquées par la LAuRAFoot concernant les montées/descentes de ses championnats au 27 juin 2024, nous publions les montées/descentes des championnats du DLR.

Les montées/descentes sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matchs, de la prise en compte du retrait de points pour cumul de cartons rouges, des procédures en cours et des éventuels repêchages.

Nous rappelons que l'ordre des lettres affectées aux poules pour départager les équipes de même rang dans des poules différentes pour les catégories non soumises au fair-play a été décidé par le tirage au sort effectué lors de l'assemblée générale d'hiver.

L'ordre est le suivant : E, D, I, G, A, F, H, C, B

SENIORS :

A ce jour, d'après la LAuRAFoot nous avons 5 équipes du Rhône qui descendent de R3 seniors et reviennent au niveau district, il s'agit de :

- CS LA VERPILLIERE 1
- FC LYON 2
- GRAND OUEST ASSOCIATION 3
- AS ST PRIEST 3
- FC VENISSIEUX 2

Nous avons 5 montées en ligue Séniors R3 à partir de Séniors D1.

MONTEES / DESCENTES

En D1 :

Montent en LIGUE :

- Poule A :**
- FC GERLAND 1
 - AS CRAPONNE 2



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

Poule B : FCP ARBRESLE 1
CS MEGINAND 1
FC CHASSIEU-DECINES 2 vainqueur du barrage

Descendent en D2 :

Poule A : FC VENISSIEUX 3
FCLDSD 3
AS BELLECOUR 1
SUD LYONNAIS 2
OL VAULX 1 maintenu FP 64.70 car AS St-PRIEST 3 ne repart pas

Poule B : BRON GD LYON 1
AS ST FORGEUX 1
FC SUD OUEST 69 1
AS CHANDIEU-HEYRIEUX 1
ES LIERGUES 1 FP = 88

En D2 :

Montent en D1 :

Poule A : US MONTANAY 1
FC VAULX 3

Poule B : CS MEGINAND 2
FC LAMURE POULE 1

Poule C : AS BUERS 1
FC ST CYR 2

Poule D : ASVEL 2
OL LYON SUD 2

Descendent en D3 :

Poule A : O BELLEROUCHE 2
FC GRIGNY 1
LOSC 1
SO PONT DE CHERUY 2 maintenu FP = 45

Poule B : ST ALBAN DE ROCHE 1
AS RHODANIENNE 1
FC TERNAY 1
FC DENICE ARNAS 1 maintenu FP = 46 car FC Vénissieux 3 ne repart pas

Poule C : FC SEVENNE 1
AS BELLECOUR 2
FC SAVIGNY 1
RC BELIGNY maintenu FP = 48 car AS St-Priest 3 ne repart pas

Poule D : FC CHAZAY 1
USEL FOOT 1
FC PONTCHARRA 2
SC CALUIRE 1 maintenu FP = 33

EN SENIORS D3 :

Montent en D2 :

Poule A : AS PORT VAULX 1
LYON DECINES 2



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

Poule B : FC LYON CX ROUSSE 1
SUD AZERGUES FOOT 1

Poule C : FC FRANC LYONNAIS 1 ne peut pas monter (statut arbitrage)
AFC LATINO 1
VILLEURBANNE ASA 2

Poule D : AS ST MARTIN EN HAUT 2
ES ST PRIEST 1

Poule E : FC COLOMBIER SATOLAS 2
MUROISE FOOT 1

Poule F : SC REVOLEE 1
SPORTING CLUB OUEST LYONNAIS 2

Descendent en D4 :

Poule A : LOSC 2
UF BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 2
ST CHAMBOST ALLIERES 1 maintenu FP = 34 car AS St-Priest 3 ne repart pas

Poule B : CLOCHEMERLE VAULX 1
FC TARARE 1
MONTS DU LYONNAIS FOOT 1 FP = 49

Poule C : FC LAMURE POULE 2
FC SAONE MONTS D'OR 2
FCP ARBRESLE 2 maintenu car FC Vénissieux 3 ne repart pas FP = 18

Poule D : AS RHODANIENNE 2
ENT RONTALON SOUCIEU 1
US VILLETTE JANNEYRIAS 1 FP = 42

Poule E : ES CHARLY 1
FC SAINT FONTS 1 club ne repartant pas
USEL FOOT 2 poussé par équipe 1

Poule F : HTE BREVENNE 2
US OUEST LYONNAIS 1
SUD LYONNAIS FOOT 3 FP = 38

EN SENIORS D4 :

Montent en D3 :

Poule A : AS TOUSSIEU 2 barré par équipe 1
CS VAULXOIS 1
FC CORBAS 2

Poule B : FC ST CYR AMPUIS 1
LYON DECINES 3
US VAULX 2 barré par équipe 1

Poule C : FC RHONE SUD 1
US LOIRE 2

Poule D : US COTEAUX LYONNAIS 1
CS MEGINAND 3



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

Poule E : FC PONTCHARRA 3 barré par équipe 2
SUD AZERGUES FOOT 2
FC BULLY 2 barré par équipe 1
LES SAUVAGES 1

Poule F : OS POUILLY POMMIER 1
ES LIERGUES 2

Poule G : OLYMPIQUE VAULX 2
FC LYON CX ROUSSE 2
FRANCS LYONNAIS 2 barré par équipe 1

Poule H : US VAULX 1
CS ANATOLIA 1

CHAMPIONNATS JEUNES :

Suite aux informations communiquées par la LAuRAFoot concernant les montées/descentes de ses championnats au 27 juin 2024, nous publions les montées/descentes des championnats du DLR.

Les montées/descentes sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matchs, de la prise en compte du retrait de points pour cumul de cartons rouges, des procédures en cours et des éventuels repêchages.

Nous rappelons que l'ordre des lettres affectées aux poules pour départager les équipes de même rang dans des poules différentes pour les catégories non soumises au fair-play a été décidé par le tirage au sort effectué lors de l'assemblée générale d'hiver.

L'ordre est le suivant : E, D, I, G, A, F, H, C, B

***U20 :**

A ce jour, d'après la LAuRAFoot qui applique quelques repêchages, nous avons 4 équipes du Rhône qui descendent de U20 R2 et 2 équipes qui descendent de U18 R2.

Ces équipes reviennent au niveau district en U20 D1, il s'agit de :

US VAULX (U20)
ES TRINITE (U20)
US MEYZIEU (U20)
AS MONTCHAT (U20)
BRON GD LYON (U18)
FC VENISSIEUX (U18)

Nous avons 6 équipes venant de ligue qui rejoignent U20 D1.

Comme nous avons 2 montées de U20 D1 vers la ligue (U20 R2), nous appliquons le principe de régulation sur le niveau D2.

Comme il est prévu de ne faire monter que deux seconds de D2 vers D1, la régulation portera en priorité sur ces deux équipes.

Ainsi, après épuisement de ces deux non-montées, en application de l'article 4.00 des règlements sportifs, nous sommes obligés d'appliquer le principe de descente supplémentaire de D1 vers D2 pour deux équipes.

***U20 D1 :**

Montent en LIGUE :

Poule A : CO ST FONS 1

Poule B : HAUTS LYONNAIS 1

Descendent en D2 :

Poule A : BRON GD LYON 1 équipe poussée par l'équipe descendant de U18 R2
ES GENAS 1
USEL FOOT 1



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

LYON EVEIL 1 FP = 56

Poule B : FC POINT DU JOUR 1
AS GREZIEU LA VARENNE 1
AS BELLECOUR 1
SO PONT DE CHERUY 1 FP = 44

***U20 D2 :**

Montent en D1 :

Poule A : VILLEURBANNE UNITED FC 1

Poule B : CHANDIEU HEYRIEUX 1

Poule C : SPORTING CLUB OUEST LYONNAIS 1

Poule D : ST AMPLEPUSIEN 1

***U17 :**

A ce jour, d'après la LAuRAFoot, nous avons 2 équipes du Rhône qui descendent de U16 R2.

Ces équipes reviennent au niveau district en U17 D1, il s'agit de :

FC VENISSIEUX
FC CHASSIEU DECINES

Comme nous avons 2 montées de U17 D1 vers la LAuRAFoot et que ces clubs gardent leur place en U17 D1 alors que nous avons 2 descentes de ligue vers U17 D1 nous sommes amenés à appliquer le principe de régulation à partir du niveau U17 D2.

***EN U17 D1 :**

Montent en LIGUE :

Poule A : FC GERLAND 1
CS NEUVILLE est barrée par l'équipe maintenue en U18 R2

Poule B : FC COLOMBIER SATOLAS 2

Descendent en D2 :

Poule A : AS BUERS 1
FC VENISSIEUX 1
BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 1
SPORTING NORD ISERE 1

Poule B : FC CHASSIEU DECINES 2 équipe poussée par l'équipe descendant de U16 R2
ST AMPLEPUSIEN 1
OLYMPIQUE LYON SUD 2

***EN U17 D2 :**

Montent en D1 :

Poule A : O SATHONAY CAMP 1
ENT ST PRIEST 1 ne monte pas (aux lettres) (régulation)

Poule B : FC LYON CROIX ROUSSE 1
LYON EVEIL 1 monte (aux lettres)

Poule C : CHANDIEU HEYRIEUX 1
DOMTAC 3 ne monte pas barré par DOMTAC 2
SUD LYONNAIS 1 ne monte pas (aux lettres) (régulation)



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

Descendent en D3 :

Poule A : US LOIRE 1
FC POINT DU JOUR 1
CS OZON 1
US VAULX 1
CHAPONNAY MARENNES 2 (aux lettres)

Poule B : LYON DUCHERE 1
O BELLEROCHÉ 1
FC COLOMBIER SATOLAS 1
CS MEGINAND 1

Poule C : FC STE FOY LES LYON 1
ENT USDM / AS ST MARTIN EN HAUT 1
ES TRINITE 2
FC VILLEURBANNE UNITED 1

***EN U17 D3 :**

Montent en D2 :

Poule A : ES LIERGUES 1
FC RENEINS VAUXONNE 1

Poule B : AS GREZIEU LA VARENNE 1

Poule C : AS ECULLY 1

Poule D : LOSC 1

Poule E : ES CHARLY 1
FC GERLAND 3 barré par équipe 2
AS BELLECOUR 2 barré par équipe 1
FC CHASSIEU DECINES 3 barré par équipe 2

Poule F : US MILLERY VOURLES 3
FC CORBAS 1
ES GENAS 2 barré par équipe 1

Poule G : USEL FOOT 1
US VILLETTE D ANTHON JANNEYRIAS 1

***U15 :**

A ce jour, d'après la LAuRAFoot nous avons une équipe du Rhône qui descend de U15 R2 (AS CRAPONNE).

Nous avons 2 montées de U15 D1 vers U15 R2.

Nous avons également 2 montées vers U16 R2 Ligue mais ces clubs gardent leur place en U15 D1.

EN U15 D1 :

Montent en U15 R2 :

Poule A : CS NEUVILLE 1
FCL 2 ne peut pas monter en U15 R2 car déjà en U15 R1

Poule B : CHANDIEU HEYRIEUX 1

Montent en U16 R2 :

Poule A : CS NEUVILLE ne peut pas monter en U16 R2 car déjà présent

Poule B : CHANDIEU HEYRIEUX 1
USEL FOOT 1 (2ème de poule) car FCL 2 refuse la montée et CS Neuville ne peut pas monter



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

Poule C : FCP ARBRESLE 2
CS MEGINAND 1
US DES MONTS 1
AS ECULLY 2

Poule D : O BELLEROCHÉ 1
BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 3
FRANC LYONNAIS / FONTAINES 2
O SATHONAY CAMP 2

repêché car Villefranche ne repart pas

U15 D4 :

Montent en D3

Poule A : FC SEVENNE 1
AS CHANDIEU HEYRIEUX 2

Poule B : SC REVOLEE 1
ENT USVJ/JONS barré par équipe 1

Poule C : ENT RHONE SUD / TARTARAS 1

Poule D : FC STE FOY LES LYON 1
FC SUD OUEST 2

Poule E : ENT OS BEAUJOLAIS / FST 1
ES GLEIZE 1

Poule F : SUD AZERGUES FOOT 1

Poule G : LYON EVEIL 3
OLYMPIQUE VAULX 2

Poule H : FC VILLEURBANNE UNITED 2

Poule I : LYON DECINES 1
ASVEL 2



HOMOLOGATION TOUNOIS

- **GOAL FC (560508)** : U13F, U15F, U18F et SENIORS F le 29 juin 2024.



COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05
loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 25 juin 2024

Président : Mr Gérard Meï

Membres de la commission : Mrs Christian Bourlioux, Patrick Durbiano, Simon Lesniohski, Olivier Robert, Manuel De Oliveira, Fabien Jaspero

Prochaine réunion le mardi 20/08/2024

NOS PEINES

La commission Loisir présente ses sincères condoléances à Mr BOURLIOUX Robert, ex-membre de la commission, suite au décès de son épouse Mme Germaine BOURLIOUX, ainsi qu'à Mr Christian BOURLIOUX membre de commission.

IMPORTANT

Une note a été envoyée à tous les dirigeants et responsables d'équipes suite aux contrôles effectués par le district sur les feuilles de matchs de cette saison.

Merci de faire le nécessaire **le plus rapidement possible** !

Les fiches de renseignements pour la saison 2024/2025 doivent nous parvenir **avant le 15 août 2024**.

Cette fiche ne dispense pas de faire vos engagements pour le challenge et la coupe sur foot club.

La commission vous souhaite de très agréables vacances !



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

COMMISSION FOOT ENSEMBLE

Tél : 04 72 76 01 09

foot-adapte@lyon-rhone.fff.fr

Président : Joseph INZIRILLO Tel. 06 89 02 80 71

Vice-présidente : Evelyne MONTEIL Tel. 06 30 34 70 70

Membres : Sonia et Mahmoud MARZOUKI – Georges VASSIER – Chantal WEILDUP – Alain MONTEIL – Ouardia BOUDIS-SA-HAMRAOUI - Sandrine BORNE – Salima SAKET-

CD : Arsène MEYER - Dr Christian BERGER-VACHON – Roland BROUAT – BERNARD COURRIER – ALAIN RODRIGUEZ - LIONET TOUZET

CTD : ELLOH ELABO

Adresse : District de Lyon et du Rhône - 30 Allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

Mail : foot-adapte@lyon-rhone.fff.fr **Tel** : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

La commission foot ensemble du district est à votre écoute

La saison se termine un petit récapitulatif de la saison chargée en activités et surtout en émotion avec les belles journées passées sur les terrains

Le 28 septembre nous avons accueilli 13 établissements spécialisés pour 100 pratiquants à Feyzin très belle journée, bel accueil du club

Le 21 octobre premier plateau organisé à Ecully 8 équipes

02 décembre première journée futsal à Brindas 12 équipes

07 mars journée des établissements spécialisés en salle à Brignais

06 avril 2eme plateau organisé à Couzon au Mt d'Or 12 équipes

04 mai à Chandieu malheureusement mois difficile avec les jours fériés nous avons dû annuler

01 juin à Genas grande journée finale, une première couplée avec les finales de coupe de groupement, 11 équipes présentent

20 juin Journée finale avec les centres spécialisés au FCL 50 participant pour 7 centres

Merci à tous les clubs qui nous ont reçus pour toutes ces journées

D'autres actions en parallèle ont été menées

Présence sur des forum pour infos, présence sur des manifestations organisées par les collectivités etc...

Formation spécifique sur 2 jours pour les éducateurs pris en charge par le DLR

Voilà une saison bien pleine

Préparation de la prochaine saison

Plénière : elle aura lieu le jeudi 26 septembre à 19 h 00 au district de Lyon et du Rhône

Tous les clubs sont cordialement invités, présence souhaitée de tous les clubs qui participent aux plateaux ou participeront pour préparer la saison prochaine (dates etc...)

28 septembre à Diémoz : journée d'info et petit tournoi

Journée d'accueil avec les centres : le jeudi 03 octobre à Millery Vourles stade de Vourles

Avant de vous souhaiter de bonnes vacances, je tiens à remercier tous les membres de la commission, les membres de la commission technique, du comité directeur, pour tout le travail accompli, les sponsors qui nous suivent, les clubs qui répondent présents .

Préparés vous pour la prochaine saison



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 24 juin 2024

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, NOYERIE Patrick, OLIVIER Alain, POINT Jean Philippe

Président du Groupement : Patrick NOYERIE (0612470193)

Vice-Président Délégué : J.Jacques ALBEROLA (0641217727)

Groupement Saône Métropole - 183 route de Genay, 01600 PARCIEUX (Permanence le lundi de 18H00 à 19H30)

➡ SECRETARIAT

L'assemblée générale du Groupement SAONE METROPOLE aura lieu le mercredi 04 septembre 2024 à 19h30 (lieu à confirmer)

Les membres du Groupement SAONE METROPOLE souhaitent de bonnes vacances aux bénévoles, éducateurs et présidents des clubs.

➡ COMMISSION DES COUPES GSM

Coupe M.PACARD

FINALE : EVEIL DE LYON 2 – EVEIL DE LYON 1 2-2 (5-6)

COUPE CHRISTIAN LARIVIERE (U15)

FINALE : ST CYR AU MT D'OR – OL.VAULX 2 3-0

COUPE JEAN LARGE (U17)

FINALE : EVEIL DE LYON 1 – ECULLY 2 2-0

Le Groupement SAONE METROPOLE tient à remercier les arbitres, les délégués et les bénévoles du club de GENAY pour leur excellent accueil et la logistique sans faille qui ont permis la réussite de cette journée.

➡ COMMISSION U13

Coupe LARGE :

La finale s'est déroulée sous forme de mini-championnat à 6 équipes à l'issue des 5 matchs, le classement est le suivant :

1 - FC LYON CROIX ROUSSE 2	11pts
2 - LYON LA DUCHERE 2	10pts
3 - GOAL 5	7pts (431 jongles)
4 - AV S GENAY 1	7pts (390 jongles)
5 - MENIVAL F.C. 2	5pts
6 - FC SAINT CYR COLLONGES 2	0pts

L'équipe du FC LYON CROIX ROUSSE 2 est donc vainqueur de l'édition 2024 de la coupe LARGE.

Coupe ANAYA :

La finale s'est déroulée sous forme de mini-tournoi avec 2 poules de 4 équipes, s'en est suivi les matchs de classement.

- 1 - CS REYRIEUX 1
- 2 - CS REYRIEUX 2
- 3 - GOAL 3
- 4 - GOAL 8
- 5 - EV. DE LYON 2



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

6 - FC VAULX 2

7 - GOAL 2

8 - OL. VAULX 1 (*parti avant le dernier match*)

L'équipe du CS REYRIEUX 1 est donc vainqueur de l'édition 2024 de la coupe ANAYA.

Les membres du groupement Saône Métropole remercient chaleureusement le club du LOSC, ses bénévoles pour l'accueil des ces finales et pour l'organisation sans faille de cette belle journée.

COMMISSION U7

COMPTE RENDU de la Journée Nationale Débutants 2024

Le groupement Saône Métropole remercie le Club, le Président, les Dirigeants et Educateurs du club de US VAULX ainsi que les éducateurs du DLR dirigés par F.HACHAICHI pour l'organisation parfaite de cette JND 2024.

Manque 1 équipe (prévenu) et feuille d'effectif SAONE MT D'OR, manque 1 équipe ECULLY et feuille d'effectif, manque 1 équipe et feuille d'effectif LIMONEST, manque 1 équipe et feuille d'effectif SATHONAY, manque 2 équipes OL DE VAULX, manque 1 équipe de GOAL, manque feuille d'effectif FONTAINES.

Bonnes vacances à tous

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 25 juin 2024

Membres : E. MONTEIL - A. MONTEIL – M. FOREST - O. MONTEIL – E. CHAMOT- S. ST DIDIER

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

PRESIDENCE

Président de groupement : Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

Vice-président Délégué : Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

L'assemblée générale aura lieu le vendredi 06 septembre à 19 h 00 au stade de Colombier

N'oubliez pas avant les vacances d'inscrire vos équipes pour nous permettre de travailler en amont de l'AG

Et pensez aux coupes U13 coupe VDR - U 15 – U 17 – senior, vous intégrés automatiquement la coupe VDR si vous êtes inscrit jusqu'au 32 eme de finale, l'inscription vous est comptabilisée au moment où vous intégré la coupe

Pour la coupe festival U13 l'équipe 1 de chaque club est automatiquement inscrite, mais pensez à les inscrire en coupe Vallée du Rhône pour être automatiquement reversée après élimination lors des 2 premiers tours de la coupe festival

Bonnes vacances à tous

Les permanences sont terminées, elles reprendrons le 27 aout à 17 h 00

COMMISSION DES COUPES

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

Reprise le 14 septembre : 1^{er} tour coupe festival et vallée du Rhône pour les U13

Pour les coupes à 11 la reprise se fera en fonction du nombre d'inscrit

La commission vous souhaite de bonnes vacances



PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

➡ COMMISSION U13 - U12

Olivier Monteil : 06 29 39 15 37

Pour la saison prochaine si vous connaissez le niveau de vos équipes en U12 et U13 merci de nous renseigner
Reprise le 21 septembre

La commission vous souhaite de bonnes vacances

➡ COMMISSION U10 - U11

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – N° Portable 06 14 69 52 81

Reprise le 21 septembre

La commission vous souhaite de bonnes vacances

➡ COMMISSION U8 - U9

Sylvain St Didier : 06 28 18 72 93

Reprise 28 septembre

La commission vous souhaite de bonnes vacances

➡ COMMISSION U6 - U7

Éric CHAMOT : 06.58.55.24.57.

La journée d'accueil aura lieu le samedi 21 septembre à Manissieux

La commission vous souhaite de bonnes vacances



FOOT LYON RHÔNE

PV 654 DU JEUDI 27 JUIN 2024

AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club :	500081	A.S.UNIV. LYON					
Dossier :	22051337	du	18/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Dossier :	22051531	du	18/06/2024	Coupe Vial Feminine/ Phase Unique	Poule Unique	28167935	02/06/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		124,00€

Club :	500124	A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS					
Dossier :	22051237	du	18/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7		17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Dossier :	22051238	du	18/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	27	GLM Forfait U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	27	GLM Forfait U13		17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club :	500340	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ					
Dossier :	22050494	du	17/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	186	Forfait U13F		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	186	Forfait U13F		17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Dossier :	22050611	du	17/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin		17/06/2024	17/06/2024		60,00€
Dossier :	22051536	du	18/06/2024	Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique	Poule Unique	28165357	08/06/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		123,00€
Dossier :	22052883	du	20/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue		17/06/2024	17/06/2024		100,00€
Dossier :	22052885	du	20/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9		17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Dossier :	22052890	du	20/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	158	Vallée du Rhône Forfait U7		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	158	Vallée du Rhône Forfait U7		17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club :	500361	C.OM. ST FONTS					
Dossier :	22051348	du	18/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA		17/06/2024	17/06/2024		50,00€

Club :	504252	GRPE S. DE CHASSE S/RHONE				
Dossier :	22052672	du	20/06/2024			

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue		17/06/2024	17/06/2024		50,00€
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue					

Dossier : 22052675 du 20/06/2024

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	151	Vallée du Rhône feuille incomplète U11		17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Décision :	151	Vallée du Rhône feuille incomplète U11					

Club : 504256 F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS

Dossier : 22051575 du 18/06/2024 Coupe Lyon Rhone U15 Feminin/ Phase Unique Poule Unique 28165344 08/06/2024

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		100,00€
Décision :	191	Frais d'Arbitrage					

Club : 504275 C.S. NEUVILLOIS

Dossier : 22051547 du 18/06/2024 Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique Poule Unique 28165351 08/06/2024

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		98,50€
Décision :	191	Frais d'Arbitrage					

Club : 504303 U.S. MAJOLAINE MEYZIEU

Dossier : 22051260 du 18/06/2024

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	26	GLM Forfait U11		17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Décision :	26	GLM Forfait U11					

Club : 504445 C.S. VERPILLIERE

Dossier : 22052913 du 20/06/2024

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	11	Vallée du Rhône Forfait U11		17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Décision :	34	Vallée du Rhône Forfait U11					

Club : 504502 OLYMPIC SATHONAY-CAMP FOOTBALL

Dossier : 22050454 du 17/06/2024

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13		17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Décision :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13					

Club : 504692 A.S. ST PRIEST

Dossier : 22051568 du 18/06/2024 Coupe Lyon Rhone U18 Feminin/ Phase Unique Poule Unique 28156873 01/06/2024

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		121,00€
Décision :	191	Frais d'Arbitrage					

Dossier : 22051576 du 18/06/2024 Coupe Lyon Rhone U15 Feminin/ Phase Unique Poule Unique 28165345 08/06/2024

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		100,00€
Décision :	191	Frais d'Arbitrage					

Club : 504723 F.C. VAULX EN VELIN

Dossier : 22050426 du 17/06/2024

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13		17/06/2024	17/06/2024		10,00€
Décision :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13					

Dossier :	22051522	du	18/06/2024	Coupe De Lyon/Rhone Veterans/ Phase Unique	Poule Unique	28167536	31/05/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	191	Frais d'Arbitrage			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage			17/06/2024	17/06/2024		25,00€

Club :	504730	A.S. CRAPONNE						
Dossier :	22051530	du	18/06/2024	Coupe Vial Feminine/ Phase Unique	Poule Unique	28167935	02/06/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	191	Frais d'Arbitrage			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage			17/06/2024	17/06/2024		124,00€
Dossier :	22051570	du	18/06/2024	Coupe Lyon Rhone U18 Feminin/ Phase Unique	Poule Unique	28156872	02/06/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	191	Frais d'Arbitrage			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage			17/06/2024	17/06/2024		121,50€
Dossier :	22051585	du	18/06/2024	Match Barrage U18 F A 11/ Phase Unique	Poule Unique	28177505	16/06/2024	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	191	Frais d'Arbitrage			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage			17/06/2024	17/06/2024		120,50€

Club :	504733	CLUB SPORTIF REYRIEUX VAL DE SAONE						
Dossier :	22050452	du	17/06/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13			17/06/2024	17/06/2024		5,00€

Club :	504739	FEYZIN C. BELLE ET.						
Dossier :	22051272	du	18/06/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	26	GLM Forfait U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11			17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Dossier :	22051274	du	18/06/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	23	GLM Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11			17/06/2024	17/06/2024		5,00€

Club :	505605	F.C. LYON FOOTBALL						
Dossier :	22051216	du	18/06/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	136	GLM Feuille incomplète U7			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	136	GLM Feuille incomplète U7			17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Dossier :	22051224	du	18/06/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	144	GLM Forfait U7			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	144	GLM Forfait U7			17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Dossier :	22051228	du	18/06/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	23	GLM Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11			17/06/2024	17/06/2024		10,00€
Dossier :	22051234	du	18/06/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA			17/06/2024	17/06/2024		50,00€
Dossier :	22051241	du	18/06/2024					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	138	GLM Feuille incomplète U9			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant

Décision :	138	GLM Feuille incomplète U9	17/06/2024	17/06/2024			5,00€
Dossier :	22051562	du 18/06/2024 Coupe De Lyon Et Du Rhone U15/ Phase Unique	Poule Unique	28165337	08/06/2024		
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	17/06/2024	17/06/2024			123,50€

Club :	516290	AM.S. DE DIEMOZ					
Dossier :	22051525	du 18/06/2024 Coupe Vial Feminine/ Phase Unique	Poule Unique	28167934	02/06/2024		
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	17/06/2024	17/06/2024			111,50€

Club :	516533	C. LYON OUEST S.C.					
Dossier :	22050419	du 17/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13	17/06/2024	17/06/2024			5,00€

Club :	516822	CERCLE SPORTIF DE L'OZON					
Dossier :	22052905	du 20/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	17/06/2024	17/06/2024			20,00€

Club :	517095	F.C. DE CORBAS					
Dossier :	22052684	du 20/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	176	Vallée du Rhône feuille incomplète U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	176	Vallée du Rhône feuille incomplète U7	17/06/2024	17/06/2024			10,00€

Dossier :	22052832	du 20/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	151	Vallée du Rhône feuille incomplète U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	151	Vallée du Rhône feuille incomplète U11	17/06/2024	17/06/2024			5,00€
Dossier :	22052848	du 20/06/2024 Coupe Gvr U17/ Phase Unique	Poule Unique	28156535	01/06/2024		
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	172	Forfait Coupes Jeunes Finale	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	172	Forfait Coupes Jeunes Finale	17/06/2024	17/06/2024			200,00€

Club :	517825	O. DE RILLIEUX					
Dossier :	22050456	du 17/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13	17/06/2024	17/06/2024			5,00€

Club :	518951	F.C. DU ROULE MULATIERE					
Dossier :	22051346	du 18/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive		Montant
Décision :	22	GLM Licence manquante U13	17/06/2024	17/06/2024			5,00€

Club :	519026	SAVIGNY FOOTBALL CLUB					
Dossier :	22051566	du 18/06/2024 Coupe Lyon Rhone U18 Feminin/ Phase Unique	Poule Unique	28156873	01/06/2024		
Personne :			TRE - TRESORERIE				

Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	17/06/2024	17/06/2024		121,00€

Club :	520066	LYON - LA DUCHERE				
Dossier :	22051515	du 18/06/2024 Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique Poule Unique 28156879 02/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	17/06/2024	17/06/2024		140,50€

Club :	522795	F.C. TERNAY				
Dossier :	22052853	du 20/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	151	Vallée du Rhône feuille incomplète U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	151	Vallée du Rhône feuille incomplète U11	17/06/2024	17/06/2024		5,00€

Dossier :	22052854	du 20/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9	17/06/2024	17/06/2024		5,00€

Club :	522883	MUROISE F. ST BONNET DE MURE				
Dossier :	22050514	du 17/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	186	Forfait U13F	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	186	Forfait U13F	17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Dossier :	22050515	du 17/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin	17/06/2024	17/06/2024		60,00€

Club :	523341	EV.S. GENAS AZIEU				
Dossier :	22051577	du 18/06/2024 Coupe Lyon Rhone U15 Feminin/ Phase Unique Poule Unique 28165345 08/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	17/06/2024	17/06/2024		100,00€

Dossier :	22051582	du 18/06/2024 Barrage Seniors D1/ Phase Unique Poule Unique 28177504 16/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	17/06/2024	17/06/2024		143,50€

Dossier :	22052900	du 20/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	17/06/2024	17/06/2024		50,00€

Club :	523483	A.S. DE MONTCHAT LYON				
Dossier :	22051251	du 18/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	26	GLM Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11	17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Dossier :	22051252	du 18/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	17/06/2024	17/06/2024		5,00€

Dossier :	22051255	du 18/06/2024			
Personne :	TRE - TRESORERIE				
Motif :	22	GLM Licence manquante U13	Date d'effet	Date de fin	Montant

				Fin récidive			
Décision :	22	GLM Licence manquante U13		17/06/2024	17/06/2024		50,00€
Dossier :	22051256	du 18/06/2024	U13 Lyon Metropole/ Phase 2	Poule A	27721288	04/05/2024	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA		17/06/2024	17/06/2024		50,00€

Club :		523565 EVEIL DE LYON					
Dossier :	22050432	du 17/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13		17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club :		523654 F.C. STE FOY LES LYON					
Dossier :	22051565	du 18/06/2024	Coupe De Lyon Et Du Rhone U15/ Phase Unique	Poule Unique	28165338	08/06/2024	
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		92,50€

Club :		523960 ET.S. TRINITE LYON					
Dossier :	22051263	du 18/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	26	GLM Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Dossier :	22051264	du 18/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		17/06/2024	17/06/2024		65,00€
Dossier :	22051266	du 18/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	27	GLM Forfait U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	27	GLM Forfait U13		17/06/2024	17/06/2024		40,00€

Club :		524489 AM.S. DES CHEMINOTS ST PRIEST					
Dossier :	22052878	du 20/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	176	Vallée du Rhône feuille incomplète U7		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	176	Vallée du Rhône feuille incomplète U7		17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Dossier :	22052881	du 20/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13		17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Dossier :	22052882	du 20/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	158	Vallée du Rhône Forfait U7		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	158	Vallée du Rhône Forfait U7		17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club :		525335 AM.S. TOUSSIEU					
Dossier :	22052867	du 20/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue		17/06/2024	17/06/2024		50,00€
Dossier :	22052870	du 20/06/2024					
Personne :			TRE - TRESORERIE				

Motif :	158	Vallée du Rhône Forfait U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	158	Vallée du Rhône Forfait U7	17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club :	525631	AM.LAIQ. MIONS
---------------	---------------	-----------------------

Dossier : 22052842 du 20/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue	17/06/2024	17/06/2024		50,00€

Dossier : 22052843 du 20/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	151	Vallée du Rhône feuille incomplète U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	151	Vallée du Rhône feuille incomplète U11	17/06/2024	17/06/2024		5,00€

Dossier : 22052844 du 20/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club :	526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON
---------------	---------------	-------------------------------------

Dossier : 22051335 du 18/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	23	GLM Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11	17/06/2024	17/06/2024		40,00€

Club :	527399	A.S. MANISSIEUX ST PRIEST
---------------	---------------	----------------------------------

Dossier : 22052852 du 20/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9	17/06/2024	17/06/2024		5,00€

Club :	528353	O. DE VAULX EN VELIN
---------------	---------------	-----------------------------

Dossier : 22050539 du 17/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	186	Forfait U13F	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	186	Forfait U13F	17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club :	528363	SPORTING NORD ISERE
---------------	---------------	----------------------------

Dossier : 22052875 du 20/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	11	Vallée du Rhône Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	34	Vallée du Rhône Forfait U11	17/06/2024	17/06/2024		40,00€

Club :	529291	U.S. VAULX EN VELIN
---------------	---------------	----------------------------

Dossier : 22050438 du 17/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13	17/06/2024	17/06/2024		5,00€

Club :	530052	F. C. SAINT CYR - COLLONGES - MONT D'OR
---------------	---------------	--

Dossier : 22051511 du 18/06/2024 Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique Poule Unique 28156878 02/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	17/06/2024	17/06/2024		130,50€

Club :	531455		ENT.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU				
Dossier :	22052850	du	20/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	69	Vallée du Rhône	Feuille incomplète U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	69	Vallée du Rhône	Feuille incomplète U13	17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Dossier :	22052851	du	20/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	160	Vallée du Rhône	feuille incomplète U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	160	Vallée du Rhône	feuille incomplète U9	17/06/2024	17/06/2024		5,00€

Club :	533109		F.C. GERLAND LYON				
Dossier :	22050364	du	17/06/2024	Finale Championnat Seniors D1/ Phase Unique	Poule Unique	28177503	16/06/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	145	Non ou mauvaise utilisation de la FMI		17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Dossier :	22051513	du	18/06/2024	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	28156878	02/06/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		130,50€
Dossier :	22051527	du	18/06/2024	Coupe Vial Feminine/ Phase Unique	Poule Unique	28167934	02/06/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		111,50€
Dossier :	22051537	du	18/06/2024	Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique	Poule Unique	28165357	08/06/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		123,00€
Dossier :	22051579	du	18/06/2024	Finale Championnat Seniors D1/ Phase Unique	Poule Unique	28177503	16/06/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		136,00€

Club :	533363		ENT.S. ST PRIEST				
Dossier :	22051553	du	18/06/2024	Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique	Poule Unique	28165352	08/06/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		101,00€
Dossier :	22052862	du	20/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	153	Vallée du Rhône	FM non parvenue	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône	FM non parvenue	17/06/2024	17/06/2024		100,00€
Dossier :	22052864	du	20/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	176	Vallée du Rhône	feuille incomplète U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	176	Vallée du Rhône	feuille incomplète U7	17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Dossier :	22052865	du	20/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	79	Vallée du Rhône	Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	79	Vallée du Rhône	Forfait U13	17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club :	538572		U.S. CHEMINOTS LYON VAIZE				
Dossier :	22050445	du	17/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	61	Saône Métropole	Feuille incomplète U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant

Décision : 61 Saône Métropole Feuille incomplète U13 17/06/2024 17/06/2024 10,00€

Club : 541589 MENIVAL F.C.

Dossier : 22050417 du 17/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 61 Saône Métropole Feuille incomplète U13 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 61 Saône Métropole Feuille incomplète U13 17/06/2024 17/06/2024 10,00€

Dossier : 22050519 du 17/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 186 Forfait U13F Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 186 Forfait U13F 17/06/2024 17/06/2024 20,00€

Club : 541812 AV. S. DE GENAY

Dossier : 22051524 du 18/06/2024 Coupe De Lyon/Rhone Veterans/ Phase Unique Poule Unique 28167536 31/05/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 191 Frais d'Arbitrage Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 191 Frais d'Arbitrage 17/06/2024 17/06/2024 25,00€

Club : 541895 F.C. PONTCHARRA ST LOUP

Dossier : 22050618 du 17/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 200 Forfait Fête Départementale du Foot Féminin Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 200 Forfait Fête Départementale du Foot Féminin 17/06/2024 17/06/2024 60,00€

Dossier : 22051548 du 18/06/2024 Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique Poule Unique 28165351 08/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 191 Frais d'Arbitrage Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 191 Frais d'Arbitrage 17/06/2024 17/06/2024 98,50€

Club : 544460 CALUIRE SP.C.

Dossier : 22050450 du 17/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 61 Saône Métropole Feuille incomplète U13 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 61 Saône Métropole Feuille incomplète U13 17/06/2024 17/06/2024 25,00€

Club : 546317 F.C. CHAPONNAY MARENNES

Dossier : 22052912 du 20/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 79 Vallée du Rhône Forfait U13 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 79 Vallée du Rhône Forfait U13 17/06/2024 17/06/2024 20,00€

Club : 548812 F.C. LA SEVENNE

Dossier : 22052907 du 20/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 79 Vallée du Rhône Forfait U13 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 79 Vallée du Rhône Forfait U13 17/06/2024 17/06/2024 20,00€

Dossier : 22052909 du 20/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 153 Vallée du Rhône FM non parvenue Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 34 Vallée du Rhône Forfait U11 17/06/2024 17/06/2024 20,00€

Dossier : 22052910 du 20/06/2024

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 153 Vallée du Rhône FM non parvenue Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 153 Vallée du Rhône FM non parvenue 17/06/2024 17/06/2024 50,00€

Club :	550008	CHASSIEU DECINES F.C.					
Dossier :	22051329	du	18/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	23	GLM Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	23	GLM Licence manquante U11		17/06/2024	17/06/2024		100,00€
Dossier :	22051573	du	18/06/2024	Coupe Lyon Rhone U15 Feminin/ Phase Unique	Poule Unique	28165344	08/06/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		100,00€
Dossier :	22051583	du	18/06/2024	Barrage Seniors D1/ Phase Unique	Poule Unique	28177504	16/06/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		143,50€

Club :	551420	F. C. DU FRANC LYONNAIS					
Dossier :	22050584	du	17/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin		17/06/2024	17/06/2024		60,00€
Dossier :	22051554	du	18/06/2024	Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique	Poule Unique	28165352	08/06/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		101,00€

Club :	551625	F. C. MONT BROUILLY					
Dossier :	22050490	du	17/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	186	Forfait U13F		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	186	Forfait U13F		17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club :	552157	F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE					
Dossier :	22051580	du	18/06/2024	Finale Championnat Seniors D1/ Phase Unique	Poule Unique	28177503	16/06/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		136,00€

Club :	553248	A. S. BRON GRAND LYON					
Dossier :	22050579	du	17/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin		17/06/2024	17/06/2024		60,00€
Dossier :	22051518	du	18/06/2024	Coupe De Lyon/Rhone Veterans/ Phase Unique	Poule Unique	28167535	31/05/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		25,00€

Club :	553777	U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS					
Dossier :	22051532	du	18/06/2024	Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique	Poule Unique	28165356	08/06/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		119,00€
Dossier :	22052914	du	20/06/2024				

Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9	17/06/2024	17/06/2024		5,00€

Dossier : 22052915 du 20/06/2024

Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	158	Vallée du Rhône Forfait U7	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	158	Vallée du Rhône Forfait U7	17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club : 560508 GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE

Dossier : 22050441 du 17/06/2024

Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13	17/06/2024	17/06/2024		5,00€

Club : 560780 GOAL FEMININES CHAZAY

Dossier : 22050529 du 17/06/2024

Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	186	Forfait U13F	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	186	Forfait U13F	17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club : 560870 GROUPEMENT FEMININ ASEF / FCLDSD

Dossier : 22050547 du 17/06/2024

Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin	17/06/2024	17/06/2024		60,00€

Club : 561132 SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB

Dossier : 22050591 du 17/06/2024

Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin	17/06/2024	17/06/2024		60,00€

Club : 563791 HAUTS LYONNAIS

Dossier : 22050634 du 17/06/2024

Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin	17/06/2024	17/06/2024		60,00€

Dossier : 22051533 du 18/06/2024 Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique Poule Unique 28165356 08/06/2024

Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	17/06/2024	17/06/2024		119,00€

Club : 564069 SPORTING CLUB DE LA REVOLÉE

Dossier : 22052906 du 20/06/2024

Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13	17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club : 564461 SPORTING CLUB OUEST LYONNAIS

Dossier : 22051519 du 18/06/2024 Coupe De Lyon/Rhone Veterans/ Phase Unique Poule Unique 28167535 31/05/2024

Personne :		TRE - TRESORERIE				
Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	17/06/2024	17/06/2024		25,00€

Club :	564593	FC LYON CROIX ROUSSE					
Dossier :	22050421	du	17/06/2024				
Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13		17/06/2024	17/06/2024		10,00€
Dossier :	22050581	du	17/06/2024				
Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin		17/06/2024	17/06/2024		60,00€
Club :	580613	C. S. MEGINAND					
Dossier :	22051516	du	18/06/2024	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	28156879	02/06/2024
Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		140,50€
Club :	580927	U.S. EST LYONNAIS FOOT					
Dossier :	22050560	du	17/06/2024				
Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin		17/06/2024	17/06/2024		60,00€
Club :	580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013					
Dossier :	22052834	du	20/06/2024				
Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	153	Vallée du Rhône FM non parvenue		17/06/2024	17/06/2024		50,00€
Dossier :	22052838	du	20/06/2024				
Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	176	Vallée du Rhône feuille incomplète U7		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	176	Vallée du Rhône feuille incomplète U7		17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Dossier :	22052839	du	20/06/2024				
Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	151	Vallée du Rhône feuille incomplète U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	151	Vallée du Rhône feuille incomplète U11		17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Dossier :	22052845	du	20/06/2024				
Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9		17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Club :	581381	F. C. COLOMBIER-SATOLAS					
Dossier :	22050484	du	17/06/2024				
Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	186	Forfait U13F		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	186	Forfait U13F		17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Club :	581465	CLUB SPORTIF VIENNE FOOTBALL 1955					
Dossier :	22051092	du	17/06/2024	U15 D4/ Phase Unique	Poule B	27202458	25/05/2024
Personne :		TRE - TRESORERIE					
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		17/06/2024	17/06/2024		40,00€

Club :	582103	VILLEURBANNE UNITED F.C.					
Dossier :	22051244	du	18/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	144	GLM Forfait U7		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	144	GLM Forfait U7		17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Dossier :	22051250	du	18/06/2024	U13 Lyon Metropole/Phase 2	Poule B	27721336	04/05/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA		17/06/2024	17/06/2024		50,00€

Club :	582136	A; S. DE PUSIGNAN					
Dossier :	22052916	du	20/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	160	Vallée du Rhône feuille incomplète U9		17/06/2024	17/06/2024		5,00€

Club :	582234	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX					
Dossier :	22050522	du	17/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	186	Forfait U13F		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	186	Forfait U13F		17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Dossier :	22051561	du	18/06/2024	Coupe De Lyon Et Du Rhone U15/Phase Unique	Poule Unique	28165337	08/06/2024
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	191	Frais d'Arbitrage		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	191	Frais d'Arbitrage		17/06/2024	17/06/2024		123,50€
Dossier :	22052860	du	20/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	176	Vallée du Rhône feuille incomplète U7		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	176	Vallée du Rhône feuille incomplète U7		17/06/2024	17/06/2024		5,00€
Dossier :	22052861	du	20/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	79	Vallée du Rhône Forfait U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	79	Vallée du Rhône Forfait U13		17/06/2024	17/06/2024		20,00€

Club :	582331	BEAUJOLAIS FOOTBALL					
Dossier :	22050669	du	17/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin		17/06/2024	17/06/2024		60,00€

Club :	582739	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB					
Dossier :	22050486	du	17/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	186	Forfait U13F		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	186	Forfait U13F		17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Dossier :	22051341	du	18/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	27	GLM Forfait U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	27	GLM Forfait U13		17/06/2024	17/06/2024		20,00€
Dossier :	22051342	du	18/06/2024				
Personne :				TRE - TRESORERIE			
Motif :	157	GLM Feuille non parvenue en FA		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	157	GLM Feuille non parvenue en FA		17/06/2024	17/06/2024		50,00€

Club :	582775	FC RENEINS VAUXONNE				
Dossier :	22050674	du	17/06/2024			
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin	17/06/2024	17/06/2024		60,00€

Club :	590385	SPORTING CLUB BRON TERRAILLON					
Dossier :	22050595	du	17/06/2024				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	200	Forfait Fête Départementale du Foot Féminin	17/06/2024	17/06/2024		60,00€	
Dossier :	22051564	du	18/06/2024	Coupe De Lyon Et Du Rhone U15/ Phase Unique	Poule Unique	28165338	08/06/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	17/06/2024	17/06/2024		92,50€	

Club :	790167	CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968					
Dossier :	22051569	du	18/06/2024	Coupe Lyon Rhone U18 Feminin/ Phase Unique	Poule Unique	28156872	02/06/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	17/06/2024	17/06/2024		121,50€	
Dossier :	22051584	du	18/06/2024	Match Barrage U18 F A 11/ Phase Unique	Poule Unique	28177505	16/06/2024
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	191	Frais d'Arbitrage	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	191	Frais d'Arbitrage	17/06/2024	17/06/2024		120,50€	